

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, P MAISONNEUVE JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 2

Votants : 45

Absents : 7

Date de convocation : 8/03/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERL, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B LADRAY et JP MARRON

Objet : Contrat de soutien « ATOU RURALITE INTERCOMMUNALITES » du Département de l'Ardèche - Convention.

Le Département de l'Ardèche a adopté son nouveau règlement d'aides aux collectivités dénommé « Atout Ruralité 07 » et en a décliné un volet spécifique aux EPCI.

Il s'agit d'un partenariat conventionnel établi sur une période de 4 ans (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026) permettant de financer les projets d'investissement.

La convention ci-jointe annexée peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve de l'accord des 2 parties signataires.

Pour notre territoire, le Département alloue une enveloppe financière de 718 977 €, calculée en fonction de la population DGF.

Dans le cadre de ce contrat, il est proposé la programmation suivante :

- ✓ Les travaux de rénovation de la crèche Les Pandas de Saint-Privat pour un montant de subvention de 70 000 €
- ✓ La voie douce Saint-Privat / Vesseaux pour un montant de subvention de 350 000 €
- ✓ La voie douce Saint-Sernin - Saint-Etienne de Fontbellon - Aubenas pour un montant de subvention de 298 977 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention à conclure avec le Département de l'Ardèche dans le cadre du contrat de soutien « Atout ruralité » pour un montant de programmation de 718 977€, en financement des projets mentionnés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 mars 2023
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230314-DEL14032023-20-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023